

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
M. Reiss
-----**ARTICLE 1ER BIS B**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des époux »

les mots :

« du futur mari et de la future femme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article premier ayant été voté conforme, cet article est pour nous l'occasion de rappeler que l'institution du mariage doit rester fondée sur l'altérité des époux.